

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2024_70

OBJET :

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2023

**CENTRE DE SANTE
MUNICIPAL**

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 10 juin 2024 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juin 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juin 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, à savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Pierre BARNET, *conseiller municipal délégué*, Delphine DEBATISSE, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte MACAUDIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pierre BARNET Michel CELLIER Delphine DEBATISSE Valérie MACHON Bérenger CENTI	Véronique MOUILLER Jean-Luc REYNARD Isabelle BERTHELOT Chantal LACOUR Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20240611-DCM_2024_70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024
Affichage : 11/06/2024

FINANCES

**GESTION BUDGETAIRE 2023
CENTRE DE SANTE MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

Nabih Nejjar, adjoint au maire en charge des finances et du personnel expose à l'assemblée :

Le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes de la commune. Il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

L'instruction comptable M57 précise que « Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante affecte ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou en partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante : en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur sur la ligne codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068) ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal *par 27 voix pour et 6 abstentions* :

◇ après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2023 pouvant se résumer ainsi en l'absence de section d'investissement

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation	543 406.63	547 339.18
Résultat N-1		76.19
Résultat de fonctionnement		4 008.74

- ◇ statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice ;
- ◇ constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de **4 008.74€**

1°) décide d'affecter le résultat comme suit :

R : C/002 excédent de fonctionnement reporté : **4 008.74€**

Riorges, le 11 juin 2024

La secrétaire de séance,
Brigitte MACAUDIERE

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN